



BULLETIN D'INSCRIPTION 2018 - WEEK-END DISNEY

CADRE RÉSERVÉ AU CE N° DOSSIER _____

NOM (DE L'AYANT DROIT) : _____ PRÉNOM (DE L'AYANT DROIT) : _____
DATE DE NAISSANCE (DE L'AYANT DROIT) : ____ / ____ / ____
ADRESSE (DE L'AYANT DROIT) : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ TÉLÉPHONE MOBILE : _____
E-MAIL : _____ N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

STATUT* : INTÉrimAIRE PERMANENT *(COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION)
DATE DU DÉPART : __05/10/2018
VILLE DU DÉPART : LYON MARSEILLE AVIGNON CLERMONT

PARTICIPANTS :

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	AYANT DROIT*	CONJOINT*	ENFANTS*	TIERS*	TARIF
	.../.../... ans					
	.../.../... ans					
	.../.../... ans					
	.../.../... ans					
	.../.../... ans					
	.../.../... ans					
PRIX TOTAL						_____ €
ACOMPTE						_____ €
SOLDE						_____ €

TARIFS-WEEK-END DISNEY

ADULTES	ENFANT (12-17 ans)	ENFANT (3-11 ans)	ENFANT (-3 ans)
240€	160€	90€	GRATUIT

PIÈCES A FOURNIR-WEEK-END DISNEY

- Le bulletin d'inscription complété.
 - Photocopie du dernier bulletin de salaire
 - SALARIÉ(E) INTÉrimAIRE: Dernier bulletin de salaire de moins de 45 jours, incluant le nombre d'heures d'ancienneté cumulées sur les 12 derniers mois.
 - En fin de mission, vous disposez de 45 jours pour envoyer votre dossier.
 - SALARIÉ(E) PERMANENT (CDI, CDD, ALTERNANT, STAGIAIRE): Bulletin de salaire de moins de 30 jours.
 - Photocopie du livret de famille pages parents et enfant(s),.
 - Pour les familles recomposées
 - Un justificatif de vie commune (facture EDF, quittance de loyer,...)
 - Une photocopie de l'avis d'imposition du foyer de l'enfant rattaché fiscalement à l'ayant droit pour les week-end en famille.
 - de chacun des participants.
 - 1 chèque d'acompte de 150€ à l'ordre du C.E SUD EST MANPOWER.
 - 1 chèque du montant du solde (prix total du week-end moins l'acompte) à l'ordre du C.E SUD EST MANPOWER.
- merci d'envoyer le chèque d'acompte et du solde en même temps avec le dossier d'inscription. acompte encaissé si dossier retenu.**

ATTENTION

Bulletin à remplir, à signer et à retourner avec les documents demandés.
CE SUD EST MANPOWER WEEKEND DISNEY 2 rue du Colonel Chambonnet – 69500 BRON

TOUTES LES PIÈCES SONT OBLIGATOIRES EN CAS DE CONTRÔLE URSSAF

TOUT DOSSIER INCOMPLÉTE VOUS SERA RENVOYÉ

RENOYER AVANT LA DATE CLÔTURE D'INSCRIPTION, LE 13/07/2018 SVP.

CONDITIONS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le CE se réserve le droit de modifier, de reporter, ou d'annuler ses programmes en appréciant l'existence de circonstances susceptibles d'en contrarier le déroulement.

Il peut être amené à changer les conditions tarifaires en raison de la survenance d'éléments modifiant profondément la situation d'origine. Les informations communiquées par le CE sont destinées à faciliter la préparation des voyages. Elles ne sont pas garanties et n'ont aucune valeur contractuelle. Les éventuelles modifications ne peuvent pas engager la responsabilité du CE aux motifs que les prestations annoncées seraient changées ou annulées.

Le CE se réserve le droit de répercuter tout ou partie des éventuelles hausses de taxe et/ou de carburant que le prestataire serait amené à nous facturer en plus.

D'une manière générale et pour tous nos voyages, les horaires des vols spéciaux sont communiqués par les autorités compétentes environ 6 jours avant le départ. Les vols peuvent être prévus à tout moment de la matinée, de la journée ou de la soirée. Il convient de considérer que la 1^{ère} et 8^{ème} journées peuvent être consacrées au transport aérien ou terrestre.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions seront prises en compte, mais la priorité sera donnée aux ayants droit jamais partis avec le CE SUD EST MANPOWER.

Les salariés – permanents et intérimaires –, leurs familles et les stagiaires peuvent bénéficier d'un seul voyage ou week-end par an. Toutefois, les ayant droits peuvent s'inscrire à plusieurs voyages ou week-end par classement hiérarchisé de vœux. Ainsi, dans l'hypothèse où des places demeureraient non pourvues, les salariés pourront bénéficier, au cours de la même année, d'un voyage ou week-end supplémentaire. Un tirage au sort sera organisé seulement si le nombre d'inscrits au voyage ou week-end supplémentaire est supérieur aux nombres de places restant disponibles. Vous serez informé du résultat par courrier postal. Aucune réponse n'est donnée par téléphone.

CONDITIONS D'ANNULATION :

L'annulation devra être faite par écrit (courrier, e-mail ou fax).

Quel que soit le motif, elle entraîne automatiquement la retenue des frais de dossiers, à laquelle s'ajoutent les frais variables selon la date à laquelle elle intervient, voir tableau ci-dessous.

En cas d'annulation de votre part, le C.E privilégiera toujours le remplacement des personnes. Cela signifie que l'assurance annulation ne pourra pas toujours fonctionner et que vous aurez à payer les frais indiqués ci-dessous.

période d'annulation	total des retenues par participant annulant son week-end
frais de dossier	acompte
de 50 à 31 jours du départ	acompte + 25% du prix du séjour ou du week-end
de 30 à 21 jours du départ	acompte + 50% du prix du séjour ou du week-end
de 20 à 8 jours du départ	acompte + 75% du prix du séjour ou du week-end
moins de 8 jours du départ	100% du prix du séjour ou du week-end

Le jour du départ, si le(s) voyageur(s) ne se présente(nt) pas aux heures et lieux indiqués dans le carnet de voyage, cette annulation ne donne lieu à aucun remboursement.

Les conditions générales d'inscriptions doivent être datées et signées avec la mention manuscrite. « lu et approuvé »

lu et approuvé » _____ Date : _____

Signature de l'ayant-droit